

Octobre 2011

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен- ная и сельскохозяйствен- ная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-troisième session

Rome, 28 novembre-2 décembre 2011

Composition du Conseil d'administration du PAM

Mesures suggérées au Conseil

En application de la Résolution 7/2011 adoptée par la Conférence de la FAO à sa trente-septième session le 2 juillet 2011, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans, selon la répartition suivante:

- deux pays de la liste A (dont un qui occupera le siège pourvu par roulement pour la période 2012-2014)
- un pays de la liste C
- deux pays de la liste D
- un pays de la liste E

Les États Membres souhaitant se présenter sont invités à compléter le formulaire de présentation de candidature joint et à l'envoyer au Secrétaire général du Conseil et de la Conférence au plus tard le lundi 14 novembre 2011, à 12 heures.

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

Stephen Dowd

Chef de la Sous-Division de la Conférence, du Conseil et des relations avec les gouvernements

Tél: +39 06 5705 3459

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

1. Aux fins de cette élection, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur la page web du Conseil de la FAO à la rubrique «autres documents»:

<http://www.fao.org/bodies/council/cl143/fr/>

2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2014, pour remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2011, à savoir l'Égypte (liste A), le Brésil¹ et la Colombie (liste C), le Danemark et l'Irlande (liste D) et la Slovénie (liste E).

3. Les membres sortants sont rééligibles.

4. Un formulaire de proposition de candidature figure en annexe.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2011	Brésil (C) ² Colombie (C) Danemark (D) Égypte (A) Irlande (D) ³ Slovénie (E)	Angola (A) Chine (B) Guatemala (C) Japon (D) République tchèque (E) Royaume-Uni (D)
31 décembre 2012	États-Unis d'Amérique (D) Kenya (A) Jordanie (B) Philippines (B) Mexique (C) Pays-Bas (D)	Burkina Faso (A) Espagne (D) ⁴ Fédération de Russie (E) France (D) Inde (B) RÉP. islamique d'Iran (B)
31 décembre 2013	Afrique du Sud (A) Arabie saoudite (B) Allemagne (D) Cameroun (A) Canada (D) Haïti (C)	Australie (D) Cuba (C) Maroc (A) Norvège (D) République de Corée (B) Soudan (A)
31 décembre 2014		Chine (B) Japon (D) République tchèque (E) Royaume-Uni (D) Zambie (A) (pays de la liste C, à compléter)

¹ Le Brésil occupait le siège pourvu par roulement pour la liste C, pour la période 2009-2011. Un pays de la liste A occupera ce siège à compter du 1^{er} janvier 2012.

² Ce siège est attribué par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: Liste A (2012-2014), Liste B (2015-2017), Liste A (2018-2020) et Liste C (2021-2023).

³ La Suisse s'est retirée du Conseil d'administration du PAM le 31 décembre 2010 et le Conseil a décidé que l'Irlande occuperait ce siège de la liste D pendant le reste du mandat prenant fin le 31 décembre 2011.

⁴ Le Luxembourg s'est retiré du Conseil d'administration du PAM le 31 décembre 2010 et le Conseil économique et social a décidé que l'Espagne occuperait ce siège de la liste D pendant le reste du mandat prenant fin le 31 décembre 2011.

Annexe

FORMULAIRE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM

À présenter avant le lundi 14 novembre 2011 à 12 heures

Au: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Date:
A-140

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

Propose la candidature de sur la liste 1/

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(signature)

Titre:

accepte cette candidature.

1/ Indiquer A, B, C ou D, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2012-2014 sont les suivants:

2 de la liste A, 1 de la liste C, 2 de la liste D, I de la liste E.
Il n'y a pas de vacance à pourvoir pour la liste B pendant la période 2012-2014.